



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

<p>DATE DE CONVOCATION : 9 décembre 2020</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p>En exercice : 15 Présents : 10 jusqu'au point 2.2, puis 11 jusqu'au point 5.1, puis 12 Votants : 14 jusqu'au point 2.2, puis 15 Pouvoirs : 4 jusqu'au point 5.1</p> <p>Secrétaire de séance : Laurence VIOLEAU</p>	<p>L'An deux mille vingt, le 15 décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle socioculturelle 10 bis rue des Forgerons en séance publique, sous la présidence de M. Jacques RABILLÉ, Maire.</p> <p>Présents : RABILLÉ Jacques, DECROCK Sandrine, HAQUETTE Olivier, GUILLOTEAU Cécile (à partir du point 5.2), MOUSSET Raphaël, CHATELIER Nicole, GRIT Olivier (à partir du point 2.2), VIOLEAU Laurence, RIALLAND Olivier, MATHÉ Grégory, BOURON Stéphanie, GRIT Auguste.</p> <p>Absents : Nadine MOUSSET (donne pouvoir à Raphaël MOUSSET), Éric FAVREAU (donne pouvoir à Olivier HAQUETTE), Maud GUERREIRO (donne pouvoir à Auguste GRIT), Cécile GUILLOTEAU (donne pouvoir à Jacques RABILLÉ jusqu'au point 5.1).</p>
--	---

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Auguste GRIT mentionne que la répartition des indemnités votée au précédent conseil dépasse le montant de l'enveloppe légalement autorisée. Monsieur le Maire lui confirme cette erreur, une nouvelle délibération sera présentée au prochain conseil.

2. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

- **Compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 novembre 2020**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il leur a été transmis par mail le 30 novembre dernier.

Olivier GRIT rejoint la séance.

- **Interventions des conseillers membres participant aux commissions intercommunales**

3. URBANISME

- **Modification lots réservés au locatif – Lotissement « Les Hauts de la Ciboule »**

Monsieur le Maire expose que lors de sa séance du 10 septembre 2019, le conseil municipal a fixé le nombre et le numéro des lots du lotissement « Les Hauts de la Ciboule » destinés au locatif. Il précise que le règlement du lotissement ne fait pas état de cette spécificité.

Il propose que le lot n°29, en voie d'acquisition par un particulier primo-accédant, soit libéré de cette contrainte afin de permettre la vente de celui-ci et faciliter l'accès à la propriété du particulier.

Il propose de libérer également le lot n°1 de cette contrainte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **LEVE** la spécificité d'affectation au locatif s'appliquant aux lots n°29 et 1 du lotissement « Les Hauts de la Ciboule ».

4. FINANCES

- **Subventions aux associations pour l'année 2020**

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention de 100 € à chacune des huit associations girouardaises, qui n'ont pu proposer leurs traditionnelles animations.

Il précise que ces subventions ont un caractère « exceptionnel » pour 2020 du fait de l'année particulière qui vient de s'écouler.

Vu le budget principal 2020 voté le 3 mars 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** aux associations nommées ci-dessous, les subventions suivantes :

- Entente Sportive	:	230,00 €
- Tennis de table	:	230,00 €
- UNC	:	100,00 €
- Club du 3ème Age	:	100,00 €
- Elan Girouardais	:	100,00 €
- Société de Chasse	:	100,00 €
- Comité des Fêtes	:	100,00 €
- APE	:	100,00 €

5. RESSOURCES HUMAINES

- **Renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Delphine JOLLY**

Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat CDD de Mme Delphine JOLLY pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021, à raison de 22 heures par semaine.

Il rappelle ses fonctions : préposé à l'agence postale communale, assistante gestionnaire de la Bibliothèque municipale et en charge de l'entretien des bâtiments communaux.

Après en avoir discuté, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement au renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Delphine JOLLY du 1er janvier au 31 décembre 2021, à raison de 22 heures par semaine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

Cécile GUILLOTEAU rejoint la séance.

- **Convention de mise à disposition de Mme Angéline RAVON auprès des communes de Sainte-Flaive-des-Loups et de Nieul-le-Dolent**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Monsieur le Maire précise que le poste d'Angéline RAVON, chargée de la communication et de la culture, permet une mutualisation.

Il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2021, la mise à disposition de Mme Angéline RAVON, adjoint administratif territorial, auprès des communes de Sainte-Flaive-des-Loups et de Nieul-le-Dolent.

Après en avoir discuté, avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, le conseil municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour la mise à disposition d'Angéline RAVON auprès des communes de Sainte-Flaive-des-Loups et de Nieul-le-Dolent.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

- **Remplacement au poste de secrétaire de mairie effectué par Mme Clarisse PASTEAU**

Monsieur le Maire expose que Madame Claudine LERAY va quitter la collectivité le 18 janvier 2021. Elle est en congés payés d'ici à cette date.

Il informe le Conseil municipal de la signature d'un avenant à la convention d'affectation de Mme Clarisse PASTEAU via le service Missions Temporaires du CDG85 du 1^{er} janvier au 31 janvier 2021.

Il propose le recrutement de Madame Clarisse PASTEAU, à l'issue de son affectation via le service « Missions Temporaires » du CDG 85, du 1^{er} février au 31 mars 2021, dans l'attente de la procédure de recrutement faisant suite au départ de Mme Claudine LERAY.

Après en avoir discuté, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement au recrutement de Madame Clarisse PASTEAU du 1^{er} février au 31 mars 2021 dans l'attente de la procédure de recrutement faisant suite au départ de Mme Claudine LERAY au 18 janvier 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

- **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG85**

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion au service médecine préventive du CDG85 pour l'année 2021, puis par tacite reconduction pour 6 ans au total.

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

Après en avoir discuté, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **SOLLICITE** l'adhésion de la commune Le Girouard au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive ;
- **PRÉVOIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

6. FINANCES BIS

Monsieur le Maire laisse la parole à Cécile GUILLOTEAU qui présente la grille de tarification des salles municipales pour 2021.

LES ASSOCIATIONS

SALLE SOCIO-CULTURELLE

Type de manifestations	Tarifs commune	Tarifs hors communes	Durée de location
Manifestation lucrative	170 € + 80 € location cuisine	370 € + 80 € location cuisine	1 jour

Manifestation non lucrative avec repas (repas d'adhérents)	150 € avec cuisine	250 € avec cuisine	1 jour
Manifestation non lucrative sans repas (arbre de Noël des enfants, vœux, galette)	Gratuit	250 €	1 jour

Caution : (location + ménage) : 1200 € + 200 €

SALLE DU CHATEAU GAILLARD

Type de manifestations	Tarifs commune	Tarifs hors communes	Durée de location
Manifestation lucrative	50 € + location cuisine 30 €	120 € + location cuisine 30 €	1 jour
Manifestation non lucrative (repas des adhérents, vœux, galette, réunions d'associations, AG)	Gratuit	100 €	1 jour

Caution (location + ménage) : 900 € + 100 €

Nota : la première manifestation à but lucratif est gratuite pour les associations communales.

LES PARTICULIERS

SALLE SOCIO-CULTURELLE

Type de manifestations	Tarifs commune	Tarifs hors commune	Durée de la location
Vin d'honneur	150 €	250 €	1 jour
Mariage (inclus le vendredi après-midi pour la préparation)	450 €	800 €	1 jour
	550 €	1000 €	2 jours
Fête de famille, anniversaire...	250 €	400 €	1 jour
	350 €	600 €	2 jours

Caution (location + ménage) : 1200 € + 200 €

SALLE DU CHATEAU GAILLARD

Type de manifestations	Tarifs commune	Tarifs hors commune	Durée de la location
Vin d'honneur	100 €	150 €	1 jour
Mariage, fête de famille, anniversaire...	150 €	200 €	1 jour
	250 €	300 €	2 jours

Caution (location + ménage) : 900 € + 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 POUR et 2 ABSTENTION :

- **ADOPTE** les tarifs exposés ci-dessus pour l'année 2021.

7. QUESTIONS DIVERSES

Olivier GRIT informe le conseil que le conseil départemental va fournir et poser un abribus à l'Augizière. Restera à la charge de la commune l'éclairage.

Un point est fait sur l'aménagement du bourg. Celui-ci est sur le point de se finir, il reste essentiellement la signalisation à mettre en place.

Cécile GUILLOTEAU informe le conseil que les colis pour les aînés sont en préparation.

Monsieur le Maire rappelle que Mme Sandrine REMONT a quitté le logement situé 20 rue du Stade. Celui-ci ne sera pas reloué tout de suite car des travaux sont à prévoir.

Olivier HAQUETTE précise que les bulletins municipaux seront distribués courant du mois de janvier.

Monsieur le Maire évoque les vœux. Ceux-ci n'auront pas lieu, une solution alternative est en discussion.

Cécile GUILLOTEAU évoque l'adhésion à l'association de transport solidaire ViSaF. L'adhésion est reportée à ultérieurement. Le conseil demande plus d'informations notamment sur les frais d'adhésion.

Auguste GRIT rappelle qu'en début de mandat il avait demandé à ce que les palettes d'archives entreposées sur sa propriété soient enlevées. Il demande à ce que cela soit fait dans les plus brefs délais. Un rendez-vous a été fixé avec l'agent technique de la commune pour la récupération de celles-ci.

Prochain conseil municipal : **Mardi 22 décembre 2020**

Séance levée à 21 heures 30 minutes.
